



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	53
Votants par procuration	8
Absents	20
Total des votes	55

5.3

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 21 avril 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. SCHLOSSER, Mme KERAUDRAN, M. LEROY, M. BOUET, Mme HURAY, M. LEMOUCHER, M. BONVOISIN, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. MARIE, Mme DUTILLOY, M. RUEL, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, M. BURET, Mme MOUCHEL, M. TIMON, Mme MANSOIS, M. GENEY, Mme DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, Mme OOSTERLINCK, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. GREAUME, M. DEZELLUS, Mme BREHIER, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, Mme MONTIER, M. MARICOT, M. HERVIEU, Mme TAILLOIS, M. FOU COURT, M. BERTHOU, Mme GLEMOT, Mme MARIE, M. DE WULF

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

M. GIRARD A M. BERTHOU, M. HANGARD A MME DE ANDRES, MME QUERUEL A M. MARIE, M. DARMOIS A MME GAUTIER, MME TEMAGOULT A MME MOUCHEL, M. MAUVIEUX A MME ARSON, MME BOQUET A MME DUONG, MME BOURNISIEN À M. MARICOT

ÉLUS ABSENTS :

M. GIRARD, M. HANGARD, MME QUERUEL, M. DARMOIS, MME TEMAGOULT, M. MAUVIEUX, MME BOQUET, MME BOURNISIEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MARICOT

N°DEL_0072_2026 Désignations de délégués de la Communauté de Communes au comité syndical Eure Normandie Numérique

Le syndicat mixte Eure Normandie Numérique est chargé de la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'aménagement numérique du territoire et de développement des services et outils numériques dans le département de l'Eure.

À ce titre, il intervient notamment dans le déploiement des infrastructures de communications électroniques (fibre optique, montée en débit, etc.) ainsi que dans la mutualisation de services numériques à destination des collectivités.

La gouvernance du syndicat repose sur un comité syndical composé de délégués désignés par les collectivités membres. Conformément à ses statuts, chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doit désigner :

- un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la compétence **aménagement numérique** ;
- un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la compétence **services et outils numériques**.

Il convient donc de procéder à ces désignations pour représenter la Communauté de communes au sein

du comité syndical.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-7 relatif à la désignation des représentants ;

VU les statuts du syndicat mixte Eure Normandie Numérique ;

VU l'adhésion de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle audit syndicat ;

VU la nécessité de procéder à la désignation des délégués appelés à siéger au comité syndical ;

VU la délibération n°40-2026 en date du 14 avril 2026 portant élection de la Présidente ;

VU la délibération n°54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation du Conseil Communautaire à la Présidente en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le rôle de Eure Normandie Numérique dans le développement des infrastructures numériques et des services numériques publics ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Communauté de communes de participer activement à la gouvernance du syndicat ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner des représentants pour chacune des compétences exercées par le syndicat ;

CONSIDÉRANT les candidatures proposées ;

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **DE DÉSIGNER** en qualité de délégués de la Communauté de communes au titre de la compétence *aménagement numérique* au sein du comité syndical de Eure Normandie Numérique :
Titulaire : M. Alain LEBOUCHER
Suppléant : Mme Isabelle DUONG
- **DE DÉSIGNER** en qualité de délégués au titre de la compétence *services et outils numériques* :
Titulaire : M. Vladimir HANGARD
Suppléant : M. Christophe CANTELOUP
- **DE PRÉCISER** que les suppléants siègent en cas d'empêchement des titulaires, conformément aux statuts du syndicat.
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pont-Audemer, le 27 avril 2026

la Présidente

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure




Carole DE ANDRES